



PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du
Nord

Direction
des relations avec les
collectivités
territoriales

Bureau de
l'intercommunalité et
des finances locales

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (CDCI)

Séance du 8 JUILLET 2011

COMPTE RENDU

Monsieur Dominique BUR, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet du Nord a présidé la réunion de la commission départementale de la coopération intercommunale du vendredi 8 juillet 2011 ; la liste des participants figure en annexe.

Le quorum étant atteint, Monsieur le préfet ouvre la séance à 10h10.

Monsieur le Préfet rappelle les enjeux de la réforme de la carte intercommunale ainsi que le rôle de la commission tout au long de la procédure, d'élaboration et de mise en œuvre du futur schéma départementale de coopération intercommunale conduite conjointement. Il présente l'ordre du jour consacré à l'approbation du règlement intérieur de la CDCI et à la consultation de la commission sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) proposé par le préfet du PAS-DE-CALAIS intéressant des communes du Nord. Il rappelle enfin que la dernière partie de la séance pourra être consacrée aux questions diverses.

Monsieur MASCRET remercie l'ensemble des personnes investies dans la préparation du SDCI et souligne le travail important réalisé par les sous-préfets.

Monsieur Pargneaux souhaite que la création d'un bureau au sein de la CDCI puisse permettre aux élus de s'investir et de préparer davantage les travaux de la commission.

Monsieur le Préfet prend acte de cette proposition et dans le souci de préparer les travaux de la CDCI qui disposera d'un délai de 4 mois pour se prononcer sur le projet de SDCI dès transmission de l'ensemble des avis des communes et de leurs groupements, il propose la méthode et le calendrier suivants :

- **19 août** : envoi de l'ensemble des avis, sous forme de clé USB, aux membres de la CDCI, à leur domicile
- **1^{ère} semaine d'octobre** : première réunion de la CDCI : réunion générale. d'échanges sur les avis émis et sur les observations de l'Etat. Examen des projets qui ont reçu un avis favorable des collectivités et groupements
- **mi octobre à fin novembre : 4 réunions à thématique territoriale :**
 - arrondissement de Dunkerque
 - arrondissements de Douai et Lille
 - arrondissements de Cambrai et Valenciennes
 - arrondissement d'Avesnes.
- **mi décembre** : réunion finale de la CDCI : avis sur le projet de SDCI
- **dernière semaine de décembre** : publication du SDCI

Ces propositions recueillent l'adhésion des membres de la CDCI qui, dans un souci de lisibilité, souhaiteraient cependant savoir si une synthèse des délibérations sera faite par les services de la préfecture.

Monsieur le Préfet indique qu'afin de respecter l'ensemble des observations contenues dans les délibérations des assemblées délibérantes, il les transmettra dans leur intégralité, sans synthèse préalable, mais de manière ordonnée, par ordre alphabétique.

1- Présentation pour adoption du projet de règlement intérieur

Monsieur le secrétaire général par intérim présente deux amendements au projet de règlement intérieur présenté le 29 avril 2011 aux membres de la commission.

Le premier amendement porte sur la rédaction de l'article 2-3 relatif aux absences. Il est proposé d'en améliorer la lecture pour faire apparaître clairement que, conformément aux dispositions prévues par les textes, les membres de la CDCI absents à une séance ne peuvent pas se faire représenter par des suppléants.

Le second amendement porte sur la rédaction de l'article 2-5 relatif aux majorités applicables et plus particulièrement sur les modalités de présentation des amendements au projet de SDCI.

Il est proposé d'ajouter un dernier paragraphe édictant que « tout membre de la CDCI a la possibilité de déposer des amendements au projet de schéma départemental proposé par le Préfet. Ces amendements doivent être écrits, motivés et transmis à Monsieur le Préfet, président de la CDCI et dont les services assurent le secrétariat, cinq jours francs avant la date de sa réunion. Les amendements sont présentés en CDCI plénière par le rapporteur général et les assesseurs ».

La commission adopte à l'unanimité le règlement intérieur en intégrant les deux amendements proposés.

2- Présentation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale du PAS-DE-CALAIS et intéressant des communes du NORD

Sont présentés à la commission :

- *le projet de dissolution du syndicat intercommunal de dessèchement du Flot de Wingles dont est membre la commune de BAUVIN (59). Ce syndicat intercommunal, créé initialement pour assurer l'approvisionnement en eau de la région lilloise, n'a effectivement plus cette vocation aujourd'hui. Le flot de Wingles est aujourd'hui un fossé qui sert de déversement pour la communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui se serait engagée dans une première phase de son curage. La dissolution du syndicat intercommunal de dessèchement du Flot de Wingles est proposée par Monsieur le préfet du PAS-DE-CALAIS en raison de son activité résiduelle.*

- le projet de dissolution du SIVOM de la Région de MARQUION dont est membre la commune de MOEUVRE (59). Ce syndicat de communes est compétent en matière de gestion scolaire. La communauté de communes de Marquion a fait connaître son souhait de reprendre les compétences. Il est par ailleurs prévu que le département reprenne le collège. La dissolution de ce SIVOM est proposée par Monsieur le préfet du PAS-DE-CALAIS en raison de son activité résiduelle.

Monsieur MASCLET demande si le syndicat et les collectivités ont délibéré favorablement sur ce projet de dissolution.

Monsieur le Préfet précise que les collectivités concernées n'ont pas encore délibéré. En effet, la phase de consultation - prévue par la loi - s'étend sur une durée de trois mois, soit jusqu'au 9 août. Cette procédure de consultation est parallèle à celle dont fait l'objet la CDCI.

Monsieur MASCLET indique que dans ce cas, la commission ne peut se prononcer sans les avis des élus concernés et que, partant de ce principe, il convient d'attendre les délibérations des organes délibérants et des communes concernées pour que la CDCI se prononce sur ces deux projets de dissolution.

Monsieur le Préfet prend acte de cette position et propose alors que la commission assortisse un avis favorable sous cette réserve, étant rappelé qu'en cas d'avis défavorable des collectivités concernées, la CDCI sera convoquée pour aborder à nouveau ce projet.

Monsieur HALLYNCK indique qu'émettre un avis favorable, certes sous réserve, serait contraire à la position que souhaite tenir la CDCI et rappelée précédemment ; cela conduirait la commission à donner son accord sur des projets de dissolution dont le principe n'aurait pas été formalisé par délibération des syndicats et communes concernés.

Monsieur BRUNEL indique que la commission ne peut émettre un avis favorable sous influence mais uniquement sur une position émise officiellement par les élus .

Cette décision est adoptée par la commission et Monsieur le Préfet propose de fixer une nouvelle date de réunion de la CDCI entre le 9 et le 16 août prochain, de façon à recueillir tous les avis émis par les collectivités et groupements concernés.

Les deux points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordés, Monsieur le Préfet invite les membres de la commission à évoquer, s'ils le souhaitent, d'autres points.

Monsieur MASCLET rappelle que la commission dispose de la capacité de se rassembler pour atteindre un premier pallier de regroupement, avant éventuellement d'envisager d'autres évolutions.

Monsieur le Préfet ajoute que l'élaboration du SDCI est un travail qui est conjoint avec les élus et qu'il est ouvert à toutes les idées nouvelles qui seraient efficaces et performantes. Il confirme qu'il est ouvert à la discussion et que les amendements, sous réserve qu'ils soient conformes au respect des textes, seront pris en compte.

Monsieur WILMOTTE relève que les projets de réduction du nombre d'EPCI inscrits dans le projet de SDCI se situe aux alentours de 62 %, avec une réduction de 75% pour l'arrondissement d'Avesnes, soit une tendance supérieure à la moyenne nationale.

Monsieur MASCLET indique que l'AMF a réuni le 28 juin dernier la quasi totalité des présidents d'associations représentatives des maires et des rapporteurs de CDCI et qu'à cette occasion, Monsieur Philippe RICHERT a accueilli favorablement l'idée d'une clause de « revoyure » plutôt en 2015.

Monsieur VANDIERENDONCK s'inquiète des répercussions des regroupements des EPCI à fiscalité propre sur les syndicats de communes existants et de l'impact de cette réforme sur la configuration du futur paysage intercommunal ; il souhaite, qu'outre les avis recueillis, il y ait un travail de projection sur les syndicats notamment en matière scolaire ou dans le domaine de l'eau afin de mesurer , entre autre, en cette matière, l'impact tarifaire sur les évolutions envisagées.

Monsieur LECERF rappelle que le processus législatif n'est pas exclu et qu'à l'automne des évolutions législatives sont encore possibles ; sans remettre en question la date butoir du 31 décembre 2011 pour l'élaboration du SDCI, une certaine souplesse dans les délais de prise de délibérations pourrait être envisagé.

Monsieur PARGNEAUX revient sur les délais qui lui semblent trop courts et sur un risque induit de modifications trop brutales en soulignant qu'aujourd'hui, dans tous les arrondissements, il y a une opposition forte au projet actuel de SDCI. Le travail de concertation revêt dès lors une forte importance. Il indique qu'il est nécessaire d'avancer ensemble, avec le bureau de la CDCI et les sous-préfectures, en amont des projets d'amendement pour éviter des divergences.

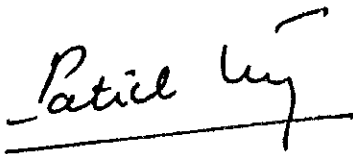
Monsieur RAOULT propose un travail en amont grâce à une formation restreinte qui se réunirait pour trouver un accord politique sur les projets de regroupement proposés. Il insiste pour qu'il y ait une collaboration politique pour que la CDCI puisse voter dans les meilleures conditions possibles. Il indique qu'il est nécessaire d'avancer ensemble, avec le bureau de la CDCI et les sous-préfectures, en amont des projets d'amendement pour éviter des divergences.

Monsieur le préfet indique qu'il dispose de la possibilité d'amender le SDCI et qu'il compte l'utiliser. Il précise qu'il pourra être conduit à présenter des propositions à l'amendement de la CDCI en fonction des informations remontées du terrain.

Monsieur MASCLET rejoint les avis exprimés qui doivent conduire les membres de la CDCI à s'organiser pour discuter des amendements avant les réunions formelles ; il ne conçoit pas que des amendements soient présentés à la CDCI sans accord préalable. La phase de consultation, en cours, est une phase d'écoute, qui doit permettre de recueillir l'expression des territoires. A l'issue de cette phase, les amendements seront étudiés ensemble, avec les diversités politiques, pour convenir d'une méthode qui permettra de dégager des accords.

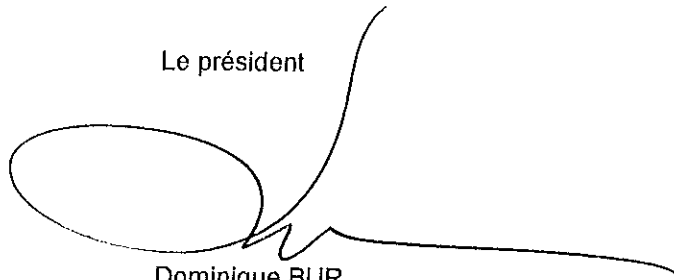
Plus aucun membre ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le préfet lève la séance à 11h20.

Le rapporteur,



Patrick MASCLET

Le président



Dominique BUR

Pièce jointe : liste des participants

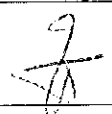
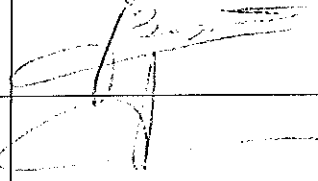

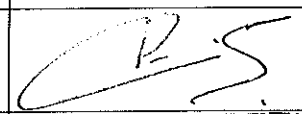
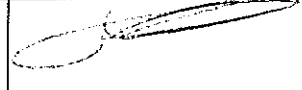
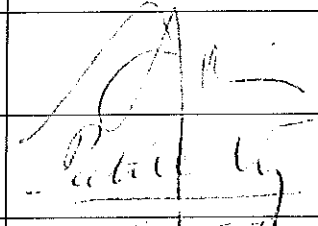
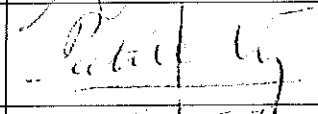
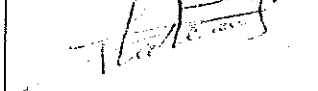
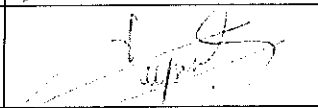
REUNION de la COMMISSION DEPARTEMENTALE de la
COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI)

Vendredi 8 juillet 2011 à 10 h 00 – Préfecture du Nord

Feuille d'émargement

Collège des communes :

- collège des communes (population < moyenne communale département (4009 hab))

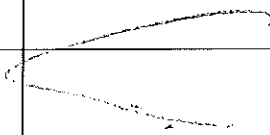
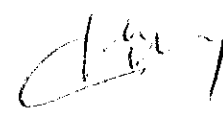

Nom - Prénom	Qualité	Pouvoir de vote	Emargement
ALLAIN Jean-Marie	Maire de Marpent		
BECQUET André-Pierre	Maire d'Uxem		
BOCQUET Eric	Maire de Marquillies		
DECODTS René	Maire de Cassel		
DUCANCHEZ Damien	Maire de Marbaix		
HALLYNCK Dominique	Maire de Saint-Jans-Cappel		
HOULLIER Laurent	Maire de Rieulay		
MASCLET Patrick	Maire d'Arleux		
PLATEAU Marc	Maire de Malincourt		
WAYMEL Luc	Maire de Drincham		

**REUNION de la COMMISSION DEPARTEMENTALE de la
COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI)**


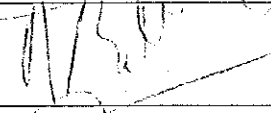

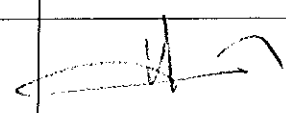

Vendredi 8 juillet 2011 à 10 h 00 – Préfecture du Nord

Feuille d'émargement

- collège des 5 communes les plus peuplées du département

Nom - Prénom	Qualité	Pouvoir de vote	Emargement
DELANNOY Michel-François	Maire de Tourcoing		
DELEBARRE Michel	Maire de Dunkerque		
QUIQUET Eric	Adjoint au maire de Lille		
VANDIERENDONCK René	Maire de Roubaix		
WERREBROUCK Michèle	Adjointe au maire de V.Ascq		



- collège des autres communes

Nom - Prénom	Qualité	Pouvoir de vote	Emargement
ALLOSSERY Jean-Pierre	Maire d'Hazebrouck – VP CG59	<i>Pouvoir de vote au nom de M. Baudoux</i>	
BAILLY Dominique	Maire d'Orchies		
BATAILLE Jean-Pierre	Maire de Steenvoorde		
BAUDOUX Bernard	Maire d'Aulnoye Aymeries		
COQUERELLE Jean-Luc	Maire de Montigny en Ostrevent		
DUMORTIER Benjamin	Maire de Cysoing		

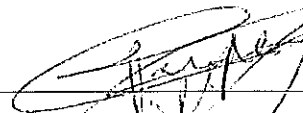

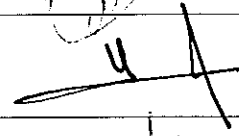

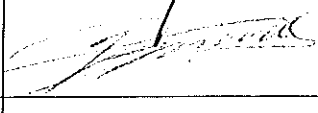
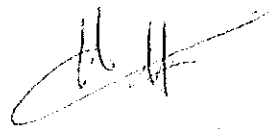
**REUNION de la COMMISSION DEPARTEMENTALE de la
COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI)**

Vendredi 8 juillet 2011 à 10 h 00 – Préfecture du Nord

Feuille d'émargement

Nom - Prénom	Qualité	Pouvoir de vote	Emargement
LAZARO Thierry	Maire de Phalempin		
MACHEPY Serge	Maire de Solesmes		
RINGOT Bertrand	Maire de Gravelines		
RIQUET Dominique	Maire de Valenciennes		


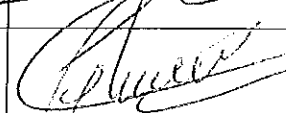
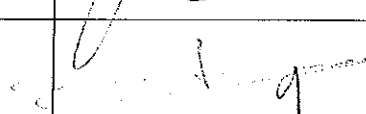
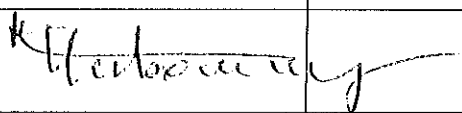
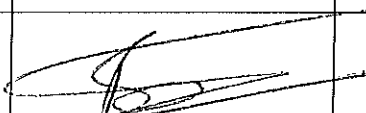
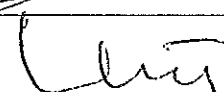
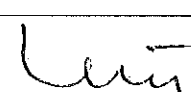
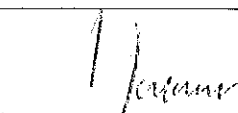
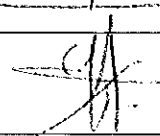
collège des EPCI à fiscalité propre

Nom - Prénom	Qualité	Pouvoir de vote	Emargement
BOCQUET Alain	Président CC Porte Hainaut		
CANDELIER Jean-Jacques	Président CC Cœur Ostrevent		
DARQUES Jérôme	Président CC Voie Romaine		
DEBEUGNY Bernard	VP CC Monts de Flandre Plaine de la Lys		
DELANNOY Marc	Président CC Flandre-Lys		
DELEPAUL Michel	Président CC des Weppes		
DERIGNY Jacques	Président CC Action Fourmies & environs		
DETAVERNIER Jean-Luc	Président CC Espace en Pévèle		

**REUNION de la COMMISSION DEPARTEMENTALE de la
COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI)**

Vendredi 8 juillet 2011 à 10 h 00 – Préfecture du Nord


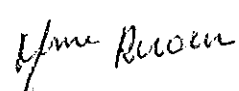
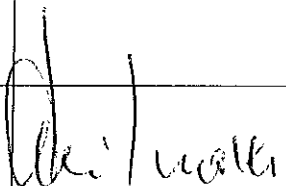
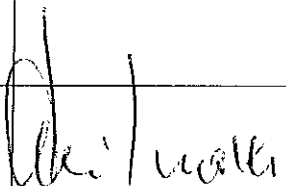
Feuille d'émargement

Nom - Prénom	Qualité	Pouvoir de vote	Emargement
DEVAUX Gérard	Président CC Caudrésis-Catesis	Pouvoir de vote au nom de Marecaille Yves	
FIGOUREUX André	Président CC Canton de Bergues		
FREHAUT Alain	Président CC Bavaisis		
HERBOMMEZ Monique	Présidente CCR Vallée de Scarpe		
LEGENDRE Jacques	VP C Agglomération Cambrai		
LETARD Valérie	Présidente Communauté d' Agglomération de Valenciennes		
LETY Philippe	VP CC Vallées de la Solre, Thure et Helpe		 
LOUVEGNIES François	Président CC guide Pays de Trélon		
MARECAILLE Yves	Président CC Ouest Cambresis		
MONNET Luc	Président CC Pays de Pévèle	Pouvoir de vote au nom de M. Legendre Michel	
PARGNEAUX Gilles	VP LMCU		
PAUVROS Rémy	Président Communauté Agglo Maubeuge Val de Sambre		
POIRET Christian	Président CA de Douai		


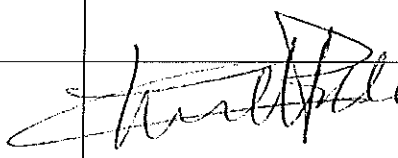
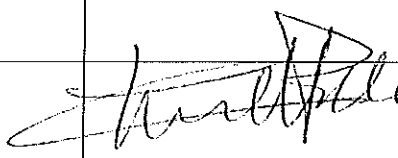
**REUNION de la COMMISSION DEPARTEMENTALE de la
COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI)**

Vendredi 8 juillet 2011 à 10 h 00 – Préfecture du Nord

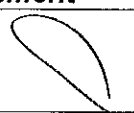
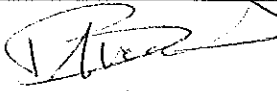
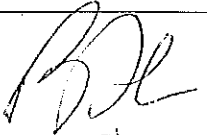
Feuille d'émargement

Nom - Prénom	Qualité	Pouvoir de vote	Emargement
POYART Alain	Président CC Pays d'Avesnes	Pouvoir de vote au nom de M. Louvegnies François	
RICOUR Marie-Thérèse	Présidente CC Rurale Monts de Flandre		
VANWAEFELGHEM Alain	VP Communauté urbaine Dunkerque		
WILMOTTE Joël	Président CC Sambre-Avesnois		

collège des syndicats de communes et syndicats mixtes

Nom - Prénom	Qualité	Pouvoir de vote	Emargement
BROUILLET Bernard	Président SIAV	Pouvoir de vote au nom de M. Daubresse	
DAUBRESSE Marc-Philippe	Président SIVOM alliance Nord-Ouest		
RAOULT Paul	Président du SIDEN-SIAN		

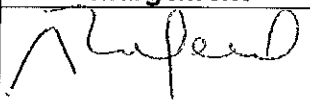
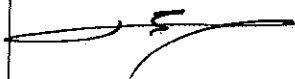
collège du conseil général

Nom - Prénom	Qualité	Pouvoir de vote	Emargement
KANNER Patrick	Président du Conseil Général		
BRUNEEL Alain			
DELVA Bernard			

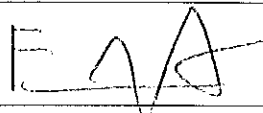
REUNION de la COMMISSION DEPARTEMENTALE de la
COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI)

Vendredi 8 juillet 2011 à 10 h 00 – Préfecture du Nord

Feuille d'émargement

Nom - Prénom	Qualité	Pouvoir de vote	Emargement
FILLEUL Martine	Vice-présidente CG 59		
LECERF Jean-René			
MANIER Didier	Conseiller général du Nord		

collège du conseil régional

Nom - Prénom	Qualité	Pouvoir de vote	Emargement
CAU Emmanuel	VP Conseil régional		
ELEGEEST Rudy	Conseiller régional – maire de Mons		
MATTIGHELLO Annick	Conseillère régionale		